



USACcgt

INFORMATIONS AUX PERSONNELS MINISTÉRIELS DE LA DGAC

POINT DE LA SITUATION SUR LES POSSIBILITÉS DE DÉTACHEMENT

Alors que les règles sur les possibilités de détachement ou d'intégration sont clairement cadrées par des textes de la Fonction Publique, la DGAC invente un processus lourd et contraignant sans aucun fondement réglementaire.

Rappel de la position de l'Administration

Dans son dernier protocole social, l'Administration a choisi d'imposer aux ITPE et TSDD désirant être détachés dans les corps des IEEAC et TSEEAC, le passage et la réussite d'une épreuve. Cette épreuve, censée apprécier leurs compétences aéronautiques, vient s'ajouter aux critères précédemment appliqués qui sont : avoir au moins 5 ans d'ancienneté à la DGAC, exercer déjà des fonctions d'IEEAC et de TSEEAC, pouvoir dérouler une deuxième carrière. Ainsi, un groupe de travail protocolaire devant définir les modalités de cette épreuve a été mis en place.

État d'avancement du GT protocolaire

Le GT protocolaire s'est donc réuni plusieurs fois avec les organisations syndicales signataires. L'épreuve devrait avoir la forme d'un QCM sur la base de la formation PPTA (prise de poste des techniques aéroportuaires) et l'ajout d'un module de base de navigation aérienne. Cette formation serait accessible en E-learning. La validation de ce dispositif se fera lors d'un prochain comité de suivi de protocole entre l'administration et les signataires.

La suite des détachements

En attendant la mise en place de la formation et de l'épreuve, l'Administration envisage de réaliser quelques détachements (5 TSDD et 4 ITPE au maximum) sur les principes déjà pratiqués : application des critères tacites et propositions des chefs de service d'agents susceptibles d'être détachés. L'agent devra, dans un délai à déterminer, réussir l'épreuve précitée. L'Administration réfléchit à une mobilité dès le début du détachement.

La position de l'USACcgt

L'USACcgt a toujours revendiqué l'application de la [Loi LMPP](#) qui cadre le mécanisme de détachement/intégration pour les agents en "Position Normale d'Activité" (PNA : situation administrative des TSDD et des ITPE en poste à la DGAC) pour l'ensemble des agents. Et réclame donc l'application de la [circulaire du 19 novembre 2009](#) qui en découle et de l'article 1.3 qui spécifie que la suite logique d'une PNA pour une deuxième carrière est l'intégration directe.

Concernant l'épreuve et le processus de détachement que veut la DGAC, l'USACcgt s'interroge sur le bien-fondé et la légitimité de celle-ci, si le détachement des agents qui la réussissent n'est finalement pas garanti.

Concernant les critères tacites pratiqués par l'administration et soutenus par les «lobbys internes», l'USACcgt continue de dénoncer ces barrières qui entravent la reconnaissance professionnelle des agents.

L'USACcgt ne s'oppose pas à la formation envisagée qui permettra aux agents de se perfectionner dans le domaine du transport aérien. Et concernant la mobilité dès le début du détachement, si l'agent a la possibilité d'obtenir un nouveau poste à proximité de l'actuel, son intégration professionnelle et administrative ne sera que plus rapide.

Dans le cadre des possibilités de détachement de cette année, les TSDD et les ITPE qui veulent poursuivre leur carrière dans les corps TSEEAC et IEEAC doivent adresser leur lettre de détachement au Directeur Général sous couvert de la voie hiérarchique.

L'USACcgt ne peut que constater que la DGAC s'enferme dans un mécanisme lourd et consommateur de temps, d'effectifs et de moyens pour un nombre de détachements très limités. Il serait temps que la DGAC applique les règles de la Fonction Publique sur les détachements comme elle le fait pour d'autres corps (Administratifs par exemple).